



COMITÉ DE PARENTS

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec) J8X 2T3
Téléphone : (819) 771-4548 et télécopieur 771-5222

Compte-rendu de la réunion du COMITÉ DE PARENTS tenue le mardi 24 mars 2015, à 19 h, au Centre Mgr Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec)

Présences : Caroline Gaudreau, école Euclide-Lanthier, Nicolas Blais, école Côte-du-Nord, Silvia Barkany, école Internationale du Mont-Bleu, Pierre Leduc, école du Village, Manuel Le Bris, école du Lac-des-Fées (substitut), Antoine Gomis, école du Plateau, Natacha Mustaitis, école du Plateau (substitut), Josée Beaugard, école du Parc-de-la Montagne, Anne-Sophie Dorval, école Parc-de-la-Montagne, Charles Leclerc, école du Dôme, Zakia Ouazzine, école Saint-Rédempteur (arrivée à 19 h 08), Maxime Messier, école du Marais, Anny Bourret, école de la Vallée-des-Voyageurs, Suzanne Assi école des Deux-Ruisseaux, Martin Tessier, école des Tournesols, Danny Lepage, école de l'Amérique-Française, André Maurice, école secondaire Grande-Rivière, Pascale de Courville Nicol, école secondaire Mont-Bleu (arrivée à 19 h 08), Catherine Gagnon, école secondaire de l'île (arrivée à 19 h 08), Jean-Claude Bouchard, directeur général, Marcel Lalonde, directeur général adjoint, Patricia Ryan, directrice adjointe en adaptation scolaire au service des ressources éducatives, Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire et Renée Vianna, secrétaire, sous la présidence de David Boudreau, école des Rapides-Deschênes,

Absences : Stéphane Goudreault, école Jean-de-Brébeuf (absence motivée), Céline Cléroux, école du Lac-des-Fées, Jean-Sébastien Provençal, école du Vieux-Verger, François Rainville, école du Grand-Boisé (absence motivée), Véronique Demers, école Saint-Paul (absence motivée), Éric McMullen, école des Trois-Portages (absence motivée), Chantal Breton, école au Cœur-des-Collines, Émilie Huber, Comité EHDAA,

1. PRÉSENCES ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, monsieur David Boudreau, président, déclare la réunion ouverte à 19 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 14-15-1257

Monsieur Pierre Leduc, appuyé par madame Silvia Barkany, propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- remplacer le point 10 par le point suivant : Cadre budgétaire 2015-2016 -

pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 17 FÉVRIER 2015

Résolution 14-15-1258

Madame Silvia Barkany, appuyée monsieur Danny Lepage, propose que le procès-verbal du 17 février 2015 soit adopté avec la modification suivante :

- modification et ajout au point 9 : 2^e phrase « ...autour des écoles. ~~et particulièrement pour l'école Jean-de-Brébeuf.~~ Il cite en exemple les problèmes particuliers de l'école Jean-de-Brébeuf. Cette école se trouve..... pour les élèves. Bien que l'école poursuive de nombreux efforts et initiatives, notamment dans le cadre d'un plan pour les déplacements sécuritaires, le constat est que les progrès depuis 2011 sont lents et limités. Puisque cette problématique touche plusieurs écoles, il propose.....scolaire »;
- au point 10.7 ; modifier la date du 20 mai pour le 29 mai;
- au point 13 : changer le nom de Danny Leduc pour Pierre Leduc, dans la composition du sous-comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS AU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2015

La création du comité (prévu au point 9 de l'ordre du jour) n'est pas discutée par les membres.

Les membres partagent les actions qui ont été prises dans leur école concernant la sécurité aux abords de l'école.

5. MOT DU PRÉSIDENT

5.1 Lettre d'appui aux enseignants – destinée à la Fédération québécoise des Directions d'établissements (FQDE)

Le président, monsieur David Boudreau, lit la lettre mentionnée ci-dessus aux membres. Il explique la raison de cette lettre qui découle de la présentation des enseignants face aux propositions patronales. Les parents membres du CE de son école ont pris une résolution pour appuyer les revendications des enseignants qui touchent directement les services donnés aux élèves.

Les membres discutent de la pertinence à prendre position étant donné que tous les éléments tant de la partie syndicale que de la partie patronale ne leur sont pas connus. Ils se posent la question à savoir : faut-il mieux se positionner contre la fusion des commissions scolaires ou faut-il appuyer les enseignants dans leur démarche actuelle?

Le président acheminera la lettre mentionnée ci-dessus aux membres et propose que les membres discutent de cette problématique au sein de leur CE. Lors de la prochaine rencontre du comité de parents, les membres ayant plus d'informations entre leurs mains prendront leur décision quant à leur position face à l'appui à la demande des enseignants. Ils prendront également une décision relativement au(x) destinataire (s) de cette lettre d'appui, le cas échéant. Il est discuté que cette lettre ne devrait pas être destinée à la FQDE, compte tenu du rôle limité de la FQDE dans les discussions relatives à la négociation de la nouvelle convention collective des enseignants.

6. ADAPTATION SCOLAIRE

Madame Patricia Ryan, directrice adjointe en adaptation scolaire au Service des ressources éducatives, remet aux membres deux documents explicatifs sur l'adaptation scolaire. Elle explique les différences entre les cotes qui sont données à certains élèves, le type d'enfant que l'on retrouve sous les différentes cotes, ainsi que les différents types de classe d'aide. Elle explique également que le processus d'évaluation des enfants est fait par une équipe formée de différents professionnels. Madame Patricia Ryan explique aux membres que le deuxième document est remis, en début d'année, aux parents d'enfants en difficulté, et explique les différentes composantes de ce document. Elle répond ensuite aux questions des membres.

Certains s'inquiètent que les classes spécialisées soient concentrées dans l'est de la commission scolaire. On demande s'il y aurait moyen de prévoir, lors de la construction de nouvelles écoles des espaces pour ces classes. Le directeur général, monsieur Jean-Claude Bouchard, explique que pour le moment, la meilleure solution pour les élèves en difficulté est de les déplacer le moins possible afin de leur assurer une stabilité et pour pouvoir leur donner le plus rapidement possible tous les services dont ils ont besoin. On mentionne également que pour ce type de clientèle, il est préférable de mettre les classes spécialisées dans des écoles ayant des locaux vacants.

Les membres demandent que les deux documents soient placés sur le portail de la CSPO.

Le président remercie Madame Patricia Ryan pour sa présentation.

77. SERVICE DE GARDE

Madame Sylvia Barkany rappelle aux membres que ce point a été mis à l'ordre du jour pour savoir s'il y a la possibilité que les services de garde soient ouverts pendant la semaine de relâche. Monsieur Simon Leclair, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, informe les membres que des sondages à ce sujet ont déjà été faits dans les écoles. Certains services de garde ont été ouverts pendant la semaine de relâche parce que le nombre d'enfants requis pour l'ouverture du service de garde était atteint.

Il faut bien savoir que l'ouverture des services de garde pendant la semaine de relâche peut être difficile à mettre en place, car le personnel des services de garde fait partie du personnel régulier qui est soumis à la convention collective en ce qui a trait aux congés pendant cette période. De plus, au point de vue budgétaire, les journées de classe, les journées pédagogiques et les journées de relâche dépendent de postes budgétaires différents. D'autres problématiques, par exemple : la méconnaissance d'enfants nouveaux au service de garde, peuvent freiner l'option d'ouverture des services.

Les membres demandent s'il y a possibilité d'avoir la liste des écoles qui ont ouvert le service de garde pendant la semaine de relâche; et une liste des écoles offrant des services de garde au besoin. Monsieur Leclair s'engage à préparer et remettre ces listes aux membres.

8. SERVICE DE SURVEILLANCE DES DÎNEURS

Un membre s'informe s'il est normal qu'il y ait une augmentation de demandes de transfert du service de garde vers le service des dîneurs et qu'il y ait une liste d'attente pour le service des dîneurs. Monsieur Simon Leclair explique la raison de cette augmentation par le fait que les parents permettent à leurs enfants plus âgés de ne plus fréquenter le service de garde, mais de rester dîner à l'école. Il rappelle aussi aux membres que le service des dîneurs n'est pas subventionné par la commission scolaire, et que le mode de financement de ce service offert est basé sur le nombre d'utilisateur/payeur déterminé en début d'année. Donc, en cours d'année, il est très difficile de trouver du personnel qui veut bien travailler que quelques heures. Les coûts demandés aux parents pour les services ont été uniformisés dans la commission scolaire. Le ratio de surveillants/enfant pour le service de garde est établi par le Mels, tandis que celui du service aux dîneurs n'est pas fixé par le Mels. L'école gère le service des dîneurs, la commission scolaire a coupé le montant qu'elle octroyait pour ce service non obligatoire pour la commission scolaire, pour des raisons de compressions budgétaires.

Résolution 14-15-1259

Madame Catherine Gagnon, appuyée par Charles Leclerc, propose que le Comité des parents prolonge sa rencontre de 15 min pour terminer les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. COMPRESSIONS ET FUSIONS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le point n'a pas été discuté.

10. CADRE BUDGÉTAIRE 2015-2016 – POUR CONSULTATION

Monsieur Jean-Claude Bouchard informe mes membres que le cadre budgétaire leur sera présenté aux fins de consultation. Ce cadre donne les principes budgétaires à observer. Monsieur Rémi Lupien répondra aux questions des membres lors de la prochaine rencontre.

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 COMITÉ DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET TRANSPORT

Pas de rapport.

11.2 COMITÉ DE PARTENARIAT ET DES COMMUNICATIONS

Monsieur Danny Lepage informe les membres que le comité n'avait pas quorum, mais s'est tout de même penché sur les mises à jour à faire au niveau des communications.

11.3 COMITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS

Prochaine rencontre aura lieu le 7 avril.

11.4 FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Le président distribue aux membres de la documentation concernant le Congrès de la Fédération des comités de parents qui aura lieu au mois de mai. Il informe les membres qu'il a participé ainsi que madame Pascale De Courville Nicol au Conseil général de la Fédération. Ils ont pu partager leurs expériences et échanger avec les autres représentants des comités de parents et des comités EHDAA.

Lors de Conseil général, les membres ont proposé à l'unanimité que l'école soit responsable de l'éducation sexuelle des enfants de la maternelle au secondaire. La Fédération va appuyer cette démarche auprès du Mels. Certains parents ne sont pas en accord avec cette décision. Un document synthèse préparé par la Fédération sera envoyé aux membres. Il mentionne également que madame De Courville Nicol et lui-même participeront à la prochaine rencontre du comité EHDAA, sous invitation.

Résolution 14-15-1259

Madame Zakia Ouazzine, appuyée par madame Anny Bourret, propose que le Comité des parents prolonge la rencontre jusqu'à 21 h 30 afin de terminer les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Madame Natacha Mustaitis informe les membres des points qui ont été examinés au comité. Elle mentionne également que leur présidente, madame Bianca Nugent, est très impliquée dans leur milieu.

11.6 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Aucun rapport.

11.7 TRÉSORIER

Le président informe les membres que monsieur Éric McMullen lui a communiqué le montant actuel disponible au budget du comité de parents (2600 \$). Un tour de table est effectué afin de savoir quelle école a réservé un montant pour permettre à un parent de participer au prochain congrès. Le président demande s'il y a des membres qui désirent participer au Congrès. Les membres suivants souhaitent participer : messieurs Blais et Boudreau et mesdames Gaudreau et De Courville Nicol. Les membres décident ensuite du montant alloué par personne par la recommandation ci-dessous.

Résolution 14-15-1260

Monsieur André Maurice, appuyé par monsieur Danny Lepage, propose que le Comité des parents alloue une somme de 500 \$ par personne et incluant les frais de conférence, de transport et d'hébergement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.8 COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Silvia Barkany informe les membres des points qui ont été examinés dont :

- le maintien des frais pour le service aux dineurs et aux élèves dineurs sporadiques. Elle précise qu'il n'y aura pas de tarification familiale;
- l'adoption des calendriers scolaires 2015-2016;
- l'attribution du prix Rachel Patry à madame Nicole Charbonneau;
- l'entente pour l'utilisation du parc du Lac-des-Fées pour l'école Lac-des-Fées;
- le lancement de la trousse électronique EHDAA;
- la soumission de la candidature du commissaire Gilles Chagnon à l'ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour la région de l'Outaouais. La remise du prix aura lieu le 8 mai prochain.

11.9 ASSOCIATION RÉGIONALE DES COMITÉS DE PARENTS

Aucun rapport.

11.10 FONDATION DE LA CSPO

Monsieur Gomis informe les membres qu'il a des billets à vendre au coût de 75 \$ pour le souper-bénéfice de la Fondation. Il rappelle que les membres peuvent aussi simplement donner 40 \$ contre reçu d'impôt, s'ils ne désirent pas participer au souper-bénéfice. Celui-ci aura lieu le 9 avril prochain au club de golf Kingsway.

12. CORRESPONDANCE DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

13.1 Participation de la FCPQ à l'élaboration et l'administration d'un sondage commandé par Allo Prof

Le président remet aux membres la lettre mentionnée ci-dessus.

14. AUTRES SUJETS (URGENCES)

Aucun.

15. SUJETS POUR LA PROCHAINE RENCONTRE

15.1 Choix budgétaires (aide aux devoirs, etc) (avril ou mai)

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 14-15-1261

Madame Pascale De Courville Nicol, appuyée par monsieur Martin Tessier propose que le Comité des parents prenne fin à 21 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Président,
David Boudreau